Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1976)
Heft: 358

Titelseiten

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

J.A. 1000 Lausanne 1
Hebdomadaire romand
No 358 21 avril 1976
Treizième année

Rédacteur responsable :
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc
Abonnement
pour une année : 40 francs

Administration, rédaction :
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro :
Rudolf Berner
Claude Bossy
Jean-Daniel Delley
Jean-Claude Favez

358

Domaine public

Le mythe

Coût de la santé : les chiffres se multiplient au gré des sources d'information, et toutes les statistiques finalement débouchent sur le grand vide de la politique de la santé.

Derniers en date, les calculs des caisses-maladie. Pas moins impressionnants que les autres, pas moins inquiétants, mais une fois de plus révélateurs d'un « malaise » — pour ne pas dire plus — dont le remède ne paraît même pas esquissé.

Ainsi, selon les caisses-maladie, entre 1960 et 1974, alors que l'indice des prix à la consommation passait de 100 à 188 points, et celui des salaires de 100 à 321 points, les frais de soins par assuré atteignaient la cote 511.

Parmi les composantes les plus manifestes de la hausse, la palme aux « frais de traitement hospitalier » qui marquent la progression la plus forte avec 992 points (par rapport à 1960) ; viennent ensuite les « frais de médicaments » (431), les « frais de médecin » (417), puis les « autres frais » (chiropraticiens, etc.) qui avec 384 points ont également augmenté mais ne représentent en définitive qu'un peu moins de 2 % du total des frais de soins pour cause de maladie.

L'évolution, illustrée par ces quelques données, est patente depuis quelques années. Et pourtant tout se passe comme si le pas vers une véritable économie de la santé était encore infranchissable : à ce chapitre, les choix qu'impose la contradiction entre des besoins quasiment illimités et la raréfaction des moyens (financiers par exemple) restent obscurcis par « la considération quasi mythique dont n'a cessé de jouir la médecine à travers les âges ». C'est sur cet obstacle que butte, sans nul doute, toute l'élaboration de la politique de la santé. A l'évidence, la parole n'est plus exclusivement aux statisticiens.

Antimilitarisme et écologie : même combat

Le dernier « Message du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale concernant l'acquisition de matériel de guerre » (« Feuille fédérale » No 10, 15 mars 1976) pourrait bien, paradoxalement, donner naissance à un nouveau front écologico-antimilitariste !

Que l'on en juge plutôt, en suivant l'argumentation des spécialistes du DMF plaidant, dans le dit message, pour une défense antichars (programme en question : 129 millions de francs) « solide et efficace » :

« (...) L'extension des zones bâties dans diverses régions de notre pays a pour effet d'entraver la conduite, le déploiement et l'engagement des formations mécanisées. Cette évolution se traduit dans le terrain par la formation de verrous et, partant, de compartimentages de plus en plus étendus.

» Si cette modification du milieu peut en quelque sorte favoriser l'organisation de notre défense antichars, il faut bien lui opposer le fait que le réseau des routes nationales sera en voie d'achèvement dans les années 80, réseau qui sera complété par un ensemble de routes principales à grand débit et de nombreuses routes secondaires. Tous ces réseaux importants et fort bien aménagés peuvent en fait constituer de dangereux axes de pénétration.

» En ce qui concerne l'engagement de formations mécanisées, ces bouleversements du milieu, contradictoires militairement parlant, montrent bien qu'une défense antichars efficace et solide demeure indispensable. »

Avis aux amateurs, donc : lutter contre le béton des autoroutes, c'est faire acte de patriotisme en rendant le pays moins perméable aux inévitables envahisseurs, mais c'est surtout enlever des arguments aux partisans de la défense antichars, et lutter en définitive pour une diminution des crédits militaires !